



## COMMUNE DE LA CHAMBRE (Savoie)

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023D033

#### SEANCE DU 25 MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le **VINGT-CINQ MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS** à 19 H le Conseil Municipal de la commune de LA CHAMBRE convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Mathilde SONZOGNI, Maire.

Présents : Mathilde SONZOGNI-André TRUCHET- Florence DRILLAT-Philippe BOST- Charline PHILIPPON- Marcel BERTINO-Nathalie BRAUN- Yannick MILLERET-Martine MARTY-Sandra MALENFANT-Laurence DIERNAZ- Yannick LE ROUX.

Représentés : Gauthier SCHNEIDER : procuration à Philippe BOST  
Sindy JACQUET : procuration à André TRUCHET  
Valérie BENEDETTO : procuration à Charline PHILIPPON

**Nombre de conseillers : 15**

**Présents : 12**

**Votants : 15**

**Date de convocation du conseil municipal : 18/05/2023**

**Secrétaire de séance : Marcel BERTINO.**

#### DÉPART DE LA DGS : RECRUTEMENT D'UN RÉDACTEUR

Madame le maire expose que dans le cadre du départ en retraite de la directrice générale des services et du recrutement d'un rédacteur au sein du service administratif, l'agent recruté démarrera par un CDD en Accroissement Temporaire d'Activité de 6 mois, renouvelable une fois, avant d'engager sa mutation effective. Il s'agit d'un agent en disponibilité.

C'est pourquoi Mme le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour la création d'un CDD de rédacteur en ATA pour 6 mois à compter du 12 juin 2023, renouvelable 1 fois, avant sa mutation sur le poste de rédacteur, dont l'intitulé sera responsable ressources humaines et affaires générales.

Le conseil municipal, à la majorité (voix contre de Laurence DIERNAZ et Yannick LE ROUX) :

- **APPROUVE** la création d'un contrat à durée déterminée de rédacteur en accroissement temporaire d'activité; pour une durée de 6 mois à compter du 12 juin 2023, renouvelable une fois, avant sa mutation sur le poste de rédacteur dont l'intitulé sera responsable ressources humaines et affaires générales.

Pour copie conforme, le maire, Mathilde SONZOGNI

